



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE VILLIERS-LA-GRANGE



CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Bilan de la démarche

Table des matières

1. Le contexte et les aspirations du projet de Villiers-la-Grange	3
1.1. Le contexte et les aspirations du projet	3
1.2. Une démarche concertée avec les acteurs locaux	4
1.3. Le contexte politique local et enjeux de la concertation	5
2. Les actions menées	5
2.1. Les outils d'information.....	6
2.1.1. Une lettre d'information	6
2.1.2. Une affiche	7
2.1.3. Les kakémonos	8
2.1.4. Le site internet	8
2.2. Actions de concertation.....	9
2.2.1. Les permanences en mairie.....	10
2.2.2. L'atelier paysage	10
2.2.3. La permanence web	11
2.2.4. La balade gourmande.....	11
3. Synthèse des avis et des remarques	13
3.1. Généralité sur le projet :.....	13
3.2. L'intégration paysagère	13
3.3. Les énergies renouvelables.....	13
3.4. Les pratiques agricoles :	14
Conclusion	14

1. Le contexte et les aspirations du projet de Villiers-la-Grange

1.1. Le contexte et les aspirations du projet

Le projet agrivoltaïque de Villiers-la-Grange, situé sur la commune de Grimault, s'inscrit dans le cadre de la transition agricole et énergétique du territoire. L'ambition est de permettre à la fois de diversifier les pratiques agricoles des exploitants engagés et de développer un mode de production d'énergie qui cohabitent avec les activités agricoles.

Le projet est porté par l'Association Agrivoltaïque de Grimault où sont engagés 11 agriculteurs et 6 exploitations. L'association est accompagnée par Green Lighthouse Développement (GLHD), société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaïques.



Figure 1 : Une partie des agriculteurs porteurs du projet et à droite le logo de l'association

Pour l'association, l'enjeu du projet consiste à diversifier les pratiques agricoles sur un site où les terres offrent de faibles rendements et où les aléas climatiques se font de plus en plus fréquents. Ce projet leur permet également de se lancer dans de nouvelles activités agricoles comme la culture de plantes aromatiques ou la truffe, activités qu'ils n'auraient pas pu entreprendre sans la mise à disposition de moyens générés par le projet agrivoltaïque (financements des études, mise à disposition d'experts, financement de matériel agricole, etc.). Ces nouvelles activités pourront répondre à des marchés alimentaires et contribuer à la création de nouvelles filières locales. Le projet amène également une réduction de l'impact de l'agriculture sur l'environnement par une réduction importante des intrants phytosanitaires et une conversion partielle des terres en agriculture biologique. Les exploitations agricoles souhaitent adopter une diversification agrivoltaïque raisonnée de leur activité : moins de 10% de la surface agricole utile de chaque exploitation et environ 10ha par actif. Ce projet permet également de produire de l'électricité propre et sans subvention publique et de participer au développement territorial en amenant des retombées économiques nouvelles.

Aujourd'hui ce sont donc 80 hectares qui sont étudiés, répartis sur deux sites proches. La sélection des parcelles a été faite par les agriculteurs en fonction de la qualité des sols, de la faible visibilité du secteur d'étude et de la capacité à former des îlots agrivoltaïques conséquents et proches intégrant l'ensemble des agriculteurs engagés dans le projet.



1.2. Une démarche concertée avec les acteurs locaux

Le projet s'est également construit en lien avec la mairie de Grimault qui soutient le collectif dans cette démarche. Le 10 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la poursuite des études du projet agrivoltaïque. Des points d'avancement ont été organisés en 2021 et à plusieurs reprises entre les agriculteurs, GLHD et la mairie, et notamment Madame la Maire, Jacqueline de Demo. Le 19 octobre 2021, GLHD a présenté à Madame la Maire la mise en place d'un dispositif de concertation prévu au mois de mars-avril 2022 pour informer la population et recueillir leur remarque et avis. La maire a donné son soutien oral à cette démarche et a proposé de mettre à disposition ses propres canaux de communication auprès de la population, ainsi que la salle des fêtes de Grimault, à proximité immédiate de la mairie.

La concertation qui s'est déroulée au printemps est d'autant plus recommandée que le 2 février, en pôle Energie Renouvelables, la Direction Départementale des Territoires a pointé l'absence de dispositif de concertation ; dispositif qui n'avait à ce moment pas encore été communiqué.

Des échanges téléphoniques ont également eu lieu entre le président de la communauté de communes du Serein, Xavier Courtois, et GLHD, en amont et en aval de ce temps de concertation.

Les maires des communes limitrophes de Grimault ont également été informées du projet pendant la période de concertation. Un mail leur a été envoyé le 7 avril par Florian Fillon (GLHD) pour à la fois les informer et les inviter à la balade qui s'est tenue le 16 avril, ainsi que pour se tenir à leur disposition pour une éventuelle rencontre. Ce mail n'a pas fait l'objet de réponse.

1.3. Le contexte politique local et enjeux de la concertation

Le projet de Villiers-la-Grange est donc soutenu par le conseil municipal qui a voté favorablement la poursuite des études. Néanmoins, certains élus ont émis des réserves sur ce projet lors de son initiation, notamment quant à la pertinence environnementale de ce dernier. En parallèle, d'autres projets agrivoltaïques portés par l'association des champs solaires nucléiens (également accompagné par GLHD) sont en cours d'études sur le territoire, et notamment à Noyers-sur-Serein. Les projets agrivoltaïques des champs solaires nucléiens font l'objet d'oppositions assez marquées de la part notamment de l'association Vivre à Noyers – Val du Serein. Ils ont notamment apparenté à une "usine solaire". Des dispositifs de concertations plus approfondies ont été menées en début d'année 2022 et se poursuivent au moment de la réalisation de ce bilan. L'agence de concertation qui est garante et qui anime le débat local est IDDEST. Les projets agrivoltaïques de Noyers sont plus grands et sont situés sur une commune aux enjeux patrimoniaux plus marqués.

Un des enjeux de cette concertation était de cerner la perception du projet agrivoltaïque de Grimault, sur des parcelles limitrophes du finage de Noyers, par l'association Vivre à Noyers.

Sur un sujet connexe, de nombreuses éoliennes sont implantées sur le territoire, faisant remonter l'enjeu d'une saturation paysagère influant sur l'acceptabilité locale des énergies renouvelables en général. L'enjeu de la concertation était donc aussi de bien distinguer la perception du projet agrivoltaïque par rapport aux parcs éoliens déjà implantés.

La concertation permettra de se confronter aux réalités du territoire et de connaître la perception locale du projet.

2. Les actions menées

Pour associer les habitants et le public à l'élaboration du projet agrivoltaïque de Villiers-la-Grange, une concertation préalable volontaire a été organisée du 12 mars 2022 au 16 avril 2022, soit pendant cinq semaines. Le samedi 12 mars, une première permanence en mairie a été organisée et la concertation s'est clôturée par une balade organisée le samedi 16 mars. Le dispositif de concertation a été déployé à Grimault, commune de 116 habitants, dans le département de l'Yonne.

Les modalités de la concertation préalable volontaire ont été organisées par l'association agrivoltaïque de Grimault. Les objectifs de la concertation étaient d'informer le public sur le projet, de recueillir leur questionnement, commentaires et propositions pour que le projet soit le mieux intégré possible au paysage et aux usages du territoire. Les agriculteurs ont précisé leur souhait de laisser des ouvertures sur la conception du projet avec la population locale et les élus, notamment sur l'intégration territoriale du projet. Aire Publique a été mandatée par GLHD pour mener cette concertation et garantir un bilan objectif, transparent et indépendant.

Tout au long de la démarche, des éléments de communication ont été mis en place pour informer la population du projet et des actions menées.



Figure 2 : Balade gourmande du 16 avril

2.1. Les outils d'information

Les outils d'information ont été réalisés par les porteurs de projets. Plusieurs éléments ont été produits : un site internet, une lettre d'information, une affiche et des kakémonos.

La lettre d'information a permis de fournir des éléments détaillés pour faire connaître le projet à la population. Cette lettre d'information a été transmise à la maire le 9 février afin qu'elle puisse la partager par mail à l'ensemble de ces administrés. Ce qui a été fait. La lettre a également été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Villiers-la-Grange par les agriculteurs membres du projet ou des proches (famille). Des affiches avec le programme de la concertation ont aussi été distribuées en mains propres aux lieux suivants :

- Mairie de Grimault
- Mairie de Nitry
- Mairie de Noyers
- Boulangerie Au Pain d'Antan à Noyers
- Station-service du Relais Nucérien à Noyers
- 8àHuit à Noyers

Tous les points de distribution de l'affiche n'ont pas forcément donné suite à un affichage. Mais Aire Publique relève la volonté des agriculteurs de vouloir informer et inviter les habitants de Grimault, Nitry et Noyers à cette concertation publique volontaire.



Figure 3 : Lettre d'informations diffusée, format A4 4 pages



Figure 5 : Affiche présente dans le support d'affichage devant la mairie de Grimault

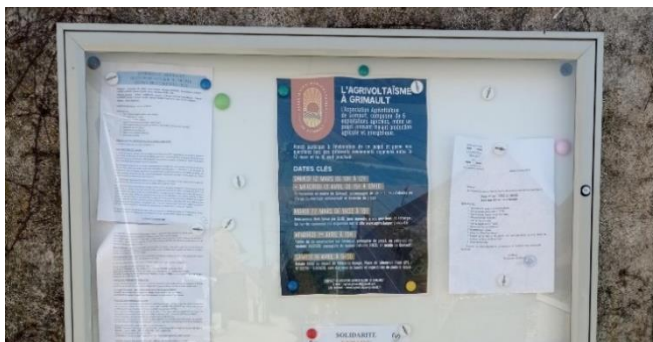


Figure 6 : Affiche dans le support d'affichage de Villiers-la-Grange



Figure 4 : Affiche diffusée, format A3

2.1.3. Les kakémonos

Deux kakémonos ont également été produits. Ils ont été mobilisés à chacune des actions de concertation pour permettre d'informer les participants et les participantes sur le projet et de marquer une présence dans l'espace.



Figure 8 : Kakémonos produits dans le cadre de la démarche



Figure 7 : Kakémonos en place lors des actions de concertation

2.1.4. Le site internet

Un site internet (<https://www.agrivoltaique-grimault.fr/>) dédié à la démarche a également été mis en ligne. Il présente le projet et les personnes qui le portent. Il est également possible d'accéder à un formulaire contact pour poser des questions à l'association agrivoltaïque de Grimault. Aucune contribution ou remarque n'a été envoyée via le site internet.



Du 12 mars au 16 avril 2022



Aller à votre rencontre

SAMEDI 12 MARS DE 10h À 12h + MERCREDI 13 AVRIL DE 15H À 17H30

Permanences en mairie de Grimault, accompagné de GLAD, bureau d'études en charge du montage administratif et financier du projet

MARDI 22 MARS DE 9H30 À 18H

Permanence Web tenue par GLAD, pour répondre à vos questions et échanger. [Cliquez ici pour participer à la réunion.](#)

VENDREDI 1ER AVRIL À 19h

Atelier de co-construction sur l'insertion paysagère du projet, en présence de Médéric BASTARD, paysagiste du bureau d'études ENCIS, en mairie de Grimault.

SAMEDI 16 AVRIL À 9h30

Balade (5km) au départ de Villiers-la-Grange, Place de l'Abreuvoir (Point GPS : 47.652786 - 3.925670), suivi d'un verre de l'amitié et dégustations de produits locaux.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et pour favoriser des échanges constructifs, nous vous demandons de bien vouloir, si possible, [vous inscrire à ces différentes rencontres.](#)

Vous pouvez également nous contacter directement par [mail](#) et apporter vos contributions sur les registres disponibles en mairie de Grimault.

PARTICIPER À LA CONCERTATION

Figure 9 : Capture d'écran du site internet du projet

2.2. Actions de concertation

Les actions de concertation se sont donc déroulées entre le 12 mars et le 16 avril 2022. Comme évoqué précédemment des affiches ont été déposées pour informer la population. La maire de Grimault a également informé ces administrés en leur envoyant deux mails, un premier avant les actions pour informer de la tenue de ces rencontres, et un deuxième de 24 mars 2022, pour relancer face à la faible participation sur les premiers évènements de la concertation publique. Les plaquettes déposées dans les boîtes aux lettres ont également informé les habitants de Villiers-la-Grange de la tenue de ces actions.



Figure 10 : Balade gourmande du 16 avril 2022

2.2.1. Les permanences en mairie

Deux permanences en mairie ont été organisées. La première s'est déroulée le samedi 12 mars 2022 entre 10h et 12h. Deux agriculteurs porteurs du projet étaient présents, Jérôme Piffoux, président de l'association agrivoltaïque de Grimault et Romain Labour, ainsi que le référent GLHD, Florian Fillon, Kyvan Farzami et Louise Geffroy d'Aire Publique. Durant cette première permanence, une personne est venue : Luc Evrard de l'association Vivre à Noyers – Val de Serein. Dans les enjeux de la concertation, un point de vigilance s'est posé sur la possible intervention de cette association lors des instances de concertation. Finalement, cette action a été la seule où un représentant est venu et le projet n'a pas été l'objet de contestation de la part de cette association, au contraire le ressenti était plutôt positif.

La deuxième permanence s'est déroulée le mercredi 13 avril de 15h à 17h30. Là encore deux agriculteurs porteurs du projet étaient présents, Sylvain Poitout et Jean-Pierre Labour, ainsi que Florian Fillon et Louise Geffroy. Personne ne s'est présenté lors de cette action.

2.2.2. L'atelier paysage

Le 1^{er} avril 2022, un atelier paysage a été organisé de 19h à 21h à la Mairie de Grimault. Pour cet atelier, la Maire de Grimault, Jacqueline De Demo était présente ainsi que quatre agriculteurs. Médéric Bastard, paysagiste travaillant à ENCIS et mandaté par GLHD pour réaliser les études paysagères était également présent, tout comme Kyvan Farzami et Louise Geffroy pour la concertation. Hormis Madame Le Maire, personne ne s'est présenté à cet atelier. Il a été néanmoins l'occasion d'échanges informels. Les agriculteurs ont pu poser des questions directement à Médéric Bastard sur l'intégration du projet dans le paysage et les visibilité qui ont été identifiées.



Figure 11 : Atelier paysager du 1er avril

2.2.3. La permanence web

Le 22 mars de 9h30 à 18h, Florian Fillon a tenu une permanence web. Un lien était disponible sur le site internet dédié au projet. Personne n'a participé.

2.2.4. La balade gourmande

Pour clore cette période de concertation, une balade gourmande a été organisée le samedi 16 avril entre 9h30 et 12h. Pratiquement tous les agriculteurs investis dans le projet étaient présents et toutes les exploitations agricoles impliquées étaient représentées, accompagnés une nouvelle fois par Florian Fillon ainsi que Kyvan Farzami et Louise Geffroy. Une dizaine de personnes ont participé, pour l'essentiel des proches des agriculteurs impliqués, venus pour certains avec des amis de passage dans la région. Pour mobiliser sur cette dernière action, en plus des mails et des affiches distribués et mentionnés précédemment, les agriculteurs ont également appelé des proches. Les élus des communes limitrophes de Grimault ont également été invités par mail à participer à cette action de concertation.



Figure 12 : Présentation du projet autour d'un petit déjeuner convivial, place de l'Abreuvoir

Cette balade s'est déroulée en plusieurs temps :

- Un premier temps d'accueil avec la présentation des porteurs du projet, de la démarche et du déroulé de l'action
- Une première partie de balade où l'ensemble des participants étaient amenés à répondre aux questions du quizz
- Une pause devant le site d'implantation avec une réflexion sur l'intégration paysagère du projet
- Une seconde pause devant la structure en bois qui représente un panneau photovoltaïque en taille réelle. Les agricultures ont construit cette structure aux dimensions réelles pour donner à voir et faciliter la projection. Des brebis avec leurs



Figure 13 : Pause devant le site d'implantation du projet

petits étaient sous l'installation. Ce point d'étape a permis à toutes les personnes présentes de réellement voir comment pourrait se composer le projet. Des discussions ont alors pu émerger sur les énergies renouvelables et du confort apporté par les ombres des panneaux pour les animaux.

- Une reprise de la balade en direction de Villiers-la-Grange
- Pour clôturer l'action, une présentation des réponses du quizz a été réalisée avec la remise des lots
- Des rafraichissements et des produits fermiers ont été proposés pour clôturer cette action et partager un moment convivial



Figure 14 : Discussion en face la structure en bois représentant un panneau photovoltaïque

Pour appuyer la balade, un carnet a été réalisé. Il a été construit autour de trois thématiques :

- Les pratiques agricoles
- L'intégration paysagère
- Les énergies renouvelables

LES PRATIQUES AGRICOLES		L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU PROJET	
<p>Aujourd'hui, quelle situation :</p> <p>Combien il y a-t-il d'exploitations agricoles dans l'Yonne aujourd'hui (2020) ? <input type="checkbox"/> 850 <input type="checkbox"/> 3 630 <input type="checkbox"/> 5940 <input type="checkbox"/> 8 280</p> <p>Combien il y en avait-il en 2000 ? <input type="checkbox"/> 1 540 <input type="checkbox"/> 5 100 <input type="checkbox"/> 7 580 <input type="checkbox"/> 10 290</p> <p>Quelle est la culture dominante dans l'Yonne ? QCM <input type="checkbox"/> Blé <input type="checkbox"/> Colza <input type="checkbox"/> Orge <input type="checkbox"/> Herbes et fourrage</p> <p><input type="checkbox"/> Viticulture</p> <p>Combien d'hectares compte une exploitation icaunaise en moyenne ? -----</p> <p>Quelles surfaces (en pourcentage) les pratiques agricoles utilisent-elles sur le département ? <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 40% <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> 80%</p>	<p>Demain, avec le projet :</p> <p>Quel est le nom latin de la truffe de Bourgogne ? <input type="checkbox"/> Tuber melanosporum <input type="checkbox"/> Tuber uncinatum <input type="checkbox"/> Tuber mesentericum <input type="checkbox"/> Tuber brumale</p> <p>Combien de kilos de thym peut-on récolter sur un hectare ? -----</p> <p>Combien de kilo pèse en moyenne la carcasse d'un mouton ? <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 30</p> <p>Comment évolue la production fourragère dans un système agrivoltaïque ? Elle est : <input type="checkbox"/> Moins bonne <input type="checkbox"/> Egale <input type="checkbox"/> Meilleure</p>	<p>Aujourd'hui, quelle situation :</p> <p>Qu'est-ce que je vois autour de moi ? ----- ----- ----- -----</p> <p>Parmi les espèces suivantes, lesquelles sont présentes dans le secteur ? <input type="checkbox"/> Chêne <input type="checkbox"/> Acacia <input type="checkbox"/> Charme <input type="checkbox"/> Erable <input type="checkbox"/> Bouleau <input type="checkbox"/> Tremble</p> <p>Quel bourg est visible depuis le site ? <input type="checkbox"/> Noyers <input type="checkbox"/> Nitry <input type="checkbox"/> Grimault <input type="checkbox"/> Villiers-la-Grange <input type="checkbox"/> Aucun</p>	<p>Demain, avec le projet :</p> <p>Faut-il planter des haies ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> JE NE SAIS PAS Pourquoi ? ----- ----- -----</p> <p>Quelles essences faut-il privilégier ? ----- ----- -----</p> <p>Depuis la structure, à combien de kilomètres sommes-nous de l'autoroute ? <input type="checkbox"/> 1 km <input type="checkbox"/> 2,5 km <input type="checkbox"/> 4 km <input type="checkbox"/> 8 km</p>
<p>Projet agrivoltaïque de Villiers-La-Grange 6</p>		<p>Projet agrivoltaïque de Villiers-La-Grange 7</p>	

Figure 15 : Capture d'écran du carnet de balade

Sur chacune de ces pages thématiques, deux catégories de questions ont été posées : celle en jaune renvoyaient au quizz. Elles avaient pour but d'interroger les connaissances des participants et des participantes sur ces sujets et leur en apprendre plus. La deuxième catégorie comprenait des questions sur la perception du site d'implantation et des différentes composantes du projet. L'objectif était de recueillir les remarques et avis des personnes présentes et de les amener à réfléchir sur quelques problématiques comme la visibilité par exemple.

3. Synthèse des avis et des remarques

3.1. Généralité sur le projet :

Une remarque a été formulée sur le nombre d'agriculteurs impliqués dans le projet par rapport à la charte de la Chambre d'Agriculture datant de 2019 et encadrant l'implantation du photovoltaïque sur des terres agricoles. L'auteur de cette remarque constate que le projet respecte dans son ensemble les dispositions de la charte.

3.2. L'intégration paysagère

Les éléments qui sont les plus prégnants sur le site d'implantation sont la large proportion de champs. Viennent ensuite la présence de petits bois, d'une ferme et des éoliennes. La tranquillité du site est également relevée. Concernant les usages, peu de randonneurs s'aventurent sur le chemin proche du futur site. Quelques pratiques de chasse sont relevées à certaines périodes de l'année mais l'implantation d'un projet agrivoltaïque ne semble pas poser de problèmes aux dires de Jean-Pierre Labour, agriculteur partie prenante dans le projet et par ailleurs président de l'association de chasse locale.

Le projet est également situé sur un site peu visible, ce qui limite l'impact paysager. Ce point est d'ailleurs relevé par l'association Vivre à Noyers - Val du Serein qui souligne le faible intérêt patrimonial de Villiers-la-Grange, contrairement à Noyers. Seulement deux éléments sont remarquables, la grange cistercienne et la citerne, mais aujourd'hui ces éléments ne sont pas valorisés, ne font pas l'objet de mesures de protection particulières et n'ont pas de visibilité sur le projet.

La proposition de planter des haies est plébiscitée par les participants et les participantes : trois personnes sur les quatre qui ont remplis le carnet y sont favorables. Selon eux, cela permettrait de favoriser la biodiversité en offrant des habitats pour la faune et de respecter et maintenir le paysage actuel en masquant les installations agrivoltaïques. Une habitante de Villiers-la-Grange propose de planter des essences mellifères pour agir en faveur des abeilles.

3.3. Les énergies renouvelables

La production d'énergie grâce aux panneaux photovoltaïques, tout comme la biomasse, sont deux productions à développer localement selon les participantes et les participants. La méthanisation est également évoquée mais non plébiscitée à cause des nuisances que cela peut engendrer. Un consensus fort émerge sur la question des éoliennes : il n'en faut pas plus sur le territoire. Un sentiment de suroffre d'éoliennes dans le paysage et des nuisances que cela peut induire en termes de bruit par exemple existe. Néanmoins, l'ensemble des participants et des participantes distinguent bien les

éoliennes et le projet agrivoltaïque : les deux sont différents et n'auront pas le même impact sur le paysage.

3.4. Les pratiques agricoles :

Les pratiques agricoles sont peu évoquées, les personnes qui ont participé à la concertation n'ont pas formulé de remarques particulières sur le sujet.

Conclusion

La concertation a très peu mobilisé, malgré les moyens mis en place dans ce sens et l'investissement des agriculteurs. Les agriculteurs ont été, en effet, très investis dans le processus, se rendant disponibles à des périodes qui n'étaient pas favorables pour eux (période de semaille). Des efforts ont été fournis pour diffuser l'information mais le projet ne semble pas intéresser les habitants et les habitantes de Grimault et des communes limitrophes. Il est possible également que ce soit un signe de confiance accordée par la population aux agriculteurs, notamment visible par le peu d'avis que les participants et les participantes ont formulé sur la question des pratiques agricoles. Le projet de Grimault présente aussi, selon les personnes participantes, peu d'enjeux à la fois en termes d'insertion paysagère et de superficie engagée. Les potentiels oppositions que nous avons identifiées ne sont pas manifestées. L'association Vivre à Noyers – Val du Serein a même évoqué le projet dans un article comme un projet raisonné et à une échelle réaliste et adaptée au territoire :

Notre association se réjouit à cet égard de l'esprit de modération et de responsabilité des protagonistes du projet voisin de l'Association Agrivoltaïque de Grimault, pourtant portée par le même opérateur (GLHD) et qui pour son implantation prévisionnelle entre Puits de Bon et Grimault (Villiers la Grange) semble déterminée à s'en tenir au cadre fixé par la profession et décrit ci-dessus.

Hormis Madame le Maire et 3 élus étant également partie prenante dans le projet, les autres conseillers municipaux n'ont pas pris part au dispositif de concertation.

Les élus des communes limitrophes ont également été contactés par GLHD. Des propositions de créneaux de RDV ont été faites, en présence de représentants de l'association et de GLHD. Ces sollicitations n'ont pas été poursuivies.

Finalement, les personnes qui ont participé à la concertation envisagent le projet positivement. Si la question des haies revient pour masquer les panneaux, il n'y a aucune opposition et au contraire une volonté d'améliorer le projet en l'intégrant d'une meilleure façon à son environnement. L'impact paysager du projet est limité, ce qui a été remarqué par des participants et les participantes comme un point positif. La distinction entre les éoliennes et l'implantation de panneaux photovoltaïques est bien identifiée.

Il convient donc de dresser un bilan favorable de la présente démarche.